



N° 517-N

J. U. 920662

RÉCÉPISSÉ

D'UN ENVOI RECOMMANDÉ
OU AVEC VALEUR DÉCLARÉE

Montant de l'affranchissement

Étiquette n° 510 ou 510 bis

Signature de l'agent

PARIS XVI. R. SINGIER

10 V 63 124

* 220

154

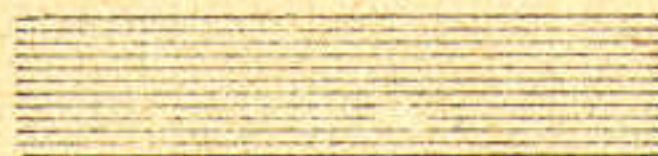
PR 7 8 0



valeur déclarée



contre-remboursement



poids



nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur

à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : M. *Ambrosio CARBISSU*

1, Rue des Bagnues - BAYONNE

à **ATTENTION** : Si vous voulez éviter qu'en cas de non-distribution votre envoi soit transmis au service des rebuts, indiquez vos nom et adresse sur l'objet.

NATURE DE L'OBJET

LR : LETTRE RECOMMANDÉE

PR : PAQUET-POSTE RECOMMANDÉ

LV : LETTRE AVEC VALEUR DÉCLARÉE

BV : BOÎTE AVEC VALEUR DÉCLARÉE

PV : PAQUET AVEC VALEUR DÉCLARÉE

PI : PAQUET INTERNATIONAL

VR : VALEUR À RECOUVRER

NOTAS

1° RÉCLAMATIONS

Elles sont reçues dans tous les bureaux de poste, mais de préférence au bureau expéditeur. Elles ne sont admises que dans le délai d'un an à compter du jour du dépôt.

LA PRODUCTION DU PRÉSENT RÉCÉPISSÉ EST OBLIGATOIRE

2° COLIS POSTAUX

Les paquets excédant le poids maximum admis suivant la nature et la destination des envois peuvent être expédiés jusqu'à 20 kg dans les gares ou les bureaux de ville de la S. N. C. F. et, pour la plupart des localités rurales, au bureau de correspondance des chemins de fer ou à défaut au bureau de poste même.